CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 20 novembre 2009

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DE L'ENFANCE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 4/10

OBJET : Attribution de subventions à des associations pour aider à l'accompagnement des familles dans le cadre de la médiation familiale, l'aphabétisation et la restauration de liens sociaux et familiaux.

Divers cantons

RÉSUMÉ : Les associations citées ci-après œuvrent auprès des populations seine-et-marnaises dans le domaine de l'accompagnement autour de la parentalité en apportant écoute et soutien. Leur action est complémentaire à celle des services départementaux.

Il est proposé dans ce rapport d'attribuer des subventions au profit de 6 associations pour un montant de 5000 €.

Le « Centre d'Etude, de Recherche, d'Accompagnement Familial par la Médiation » (CERAF) :

le siège social est situé au 236 rue Marcadet PARIS 18ème. Une antenne Ceraf 77 est située au 321 rue des Douces Amères 77550 MOISSY CRAMAYEL. Cette association a pour objet de prévenir et d'aider à surmonter des situations conflictuelles, divorces, séparations, conflits conjugaux, autorité parentale, conflits parents - enfants, plus précisément avec les adolescents. Dans le cadre de la médiation, l'orientation reste majoritairement judiciaire car les magistrats de Seine et Marne sont très sensibles à cette forme d'accompagnement.

Une subvention de 8 000 € a été accordée en 2008.

En 2008, le CERAF a concrétisé les projets suivants :

- Entretiens d'informations préalables à la mise en place de la médiation familiale
- Entretiens favorisant la restauration d'une communication parentale et familiale

1160 heures d'entretiens et 676 personnes ont été reçues dans le cadre de la médiation familiale en Seine-et-Marne

Pour 2009, le budget prévisionnel du CERAF s'élève à 114 999€. Il est en forte augmentation car l'association souhaite augmenter son activité.

Les principaux financeurs en 2008 pour l'activité seine-et-marnaise sont :

Département : 8 000€
CDAD 77 : 10 500€
CAF 77 : 30 940 €

Je vous propose d'accorder une subvention de 1 000€ au CERAF pour l'année 2009.

« L'Association Contacts Liens Enfants et Familles (CLEF) » : l'Association est située au 2 rue Oberlin 77100 MEAUX. Elle accueille les parents et les enfants dans un lieu neutre qui s'adresse à toute situation où l'exercice du droit de visite est difficile, trop conflictuel voire interrompu. L'Association peut être amenée à interrompre certaines visites médiatisées et effectuer un signalement quand la situation de danger apparaît. Cette association projette de se développer pour mieux répondre aux nombreuses demandes qui lui sont formulées. Une subvention de 6300 € a été accordée en 2008.

En 2008, l'association CLEF a concrétisé les projets suivants :

85 % de taux de réussite des droits de visites et d'hébergements

Accueils de 314 Enfants et 189 familles

Visites exercées par 78% de pères, 18% des mères et 17 % des grands parents

Pour 2009 le budget prévisionnel s'élève à 16 550€.

Les principaux financeurs en 2008 ont été:

Commune : 315€Département : 6 300€

- Etat : 5 000€

- Barreau de Meaux : 1 600€

Je vous propose d'attribuer le montant de 1 000€ pour l'année 2009.

«L'Espace interculturel de Sénart»: l'Association est située au 25 rue Rougeau 77176 SAVIGNY LE TEMPLE. Elle a pour but de consolider le travail effectué auprès de familles dans le cadre de la médiation culturelle, apaiser les tensions et conflits familiaux. S'ajoutent à des actions en partenariat pour développer l'alphabétisation auprès d'adultes d'origine étrangère, la participation au soutien scolaire, l'aide à des jeunes en difficulté et la poursuite d'un accompagnement auprès d'adultes relais sur Sénart. Cette dernière activité a eu pour effet une nette diminution des interventions des Maisons Départementales de Solidarités. Une subvention de 6 000 € a été accordée en 2008.

En 2008, l'Espace Interculturel a concrétisé les projets suivants :

- 52 familles ont été rencontrées pour les 94 interventions de médiation et 30 familles sont régulièrement suivies.
- Signature de convention entre l'association et la mairie de Lieusaint pour la formation Français langue étrangère et alphabétisation (30 personnes).

- Des interventions au sein des collèges dans un cadre d'assistance afin d'étudier le ou les comportements d'élèves qui créent de véritables troubles et perturbent le bon fonctionnement de l'établissement.

En 2009 le budget prévisionnel de l'association s'élève à 36 097€.

Les principaux financeurs pour 2008 ont été:

- Communes : 5 000€

- Etat : 5 000€

- Département : 8 000€

- SAN: 4 000€

Je vous propose d'attribuer une subvention de 500 € pour l'année 2009.

«Le fil d'Ariane» : l'Association est située au 3 allée des Aubépines à AULNAY sous BOIS. Elle a pour objectif de prévenir l'éclatement de la cellule familiale, d'éviter la séparation des enfants de leur famille en accompagnant les parents lorsque la situation le permet, de soutenir les familles dont les enfants sont placés en facilitant notamment les échanges entre les parents et les professionnels de l'Enfance. Elle s'adresse ainsi à 41 familles et 85 enfants du Département Cette association continue de renforcer ses moyens humains et matériels pour pouvoir répondre aux demandes croissantes de la part des parents en difficulté. Une subvention de 5000 € a été accordée en 2008.

En 2008, le Fil d'Ariane a concrétisé les projets suivants :

- 1 563 familles sont accompagnées et aidées
- 2 754 enfants concernés par des situations de placement

En Seine-et-Marne, 54 familles et 109 enfants ont été soutenus.

En 2009 le budget prévisionnel s'élève à 229 760€. Les principaux financeurs en 2008 ont été :

- Département 77 : 5 000 €

- Autres départements : 111 200€

- CAF : 8 000€

- CNASEA : 14 714€ - DDASS : 4 600€ - Etat : 23 000€

Je vous propose d'attribuer un montant de 1 000€ pour l'année 2009.

Maison de la Famille au Pays de Fontainebleau : Cette association dont le siège social se situe 17 rue Paul Jozon 77300 FONTAINEBLEAU propose un espace de rencontre permettant un droit de visite en milieu neutre et protégé. Elle a pour objectif de créer ou recréer des liens entre l'enfant et le parent chez lequel il ne réside pas. Cette action a un effet très important sur la structuration de la personnalité de l'enfant qui peut ainsi avoir des relations avec ses deux parents. Une subvention de 6000€ a été accordée en 2008.

En 2008 la Maison de la Famille au Pays de Fontainebleau a concrétisé les projets suivants : 196 entretiens de parentalité, 54 personnes ont consulté en médiation et 618 droits de visites En 2009 le budget prévisionnel de l'association est de 174 510€.

Les principaux financeurs en 2008 ont été:

- CAF : 13 979€

Communes: 8 640 €Cour d'Appel: 14 000€

- CNASEA: 694€

- Département : 6 000€

- Point d'accès au Droit : 1 605€

- REAAP : 5 000€ - Région : 10 930 €

Je vous propose d'accorder une subvention d'un montant de 1000 € pour la Maison de la Famille au Pays de Fontainebleau.

Trait d'Union 77 : l'association est située au centre pénitentiaire situé à Meaux-Chauconin-

Mairie de Meaux Hôtel de ville-77100 MEAUX. L'association poursuit plusieurs actions auprès des enfants et familles de personnes détenues. Elle développe à l'intérieur des visites et des domaines de formation et de réinsertion, prend en charge les enfants à l'intérieur pendant le temps du parloir. Elle accompagne l'enfant auprès du père détenu, depuis son lieu de résidence.

En 2008 l'association « Trait d'Union 77 » a concrétisé les projets suivants :

-L'accueil des familles en attente de parloir, des formations

Le budget prévisionnel 2009 de Trait d'Union 77 est de 6 160 €. Les principaux financeurs en 2008 ont été :

- Commune de Meaux : 500 €

- DDJS: 1610€

- Département : 500 €

- Etat : 2 610 €

Je vous propose d'attribuer un montant de 500 € pour l'année 2009.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur les montants des subventions proposées, et si vous êtes en accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport. Le total des subventions attribuées s'élève à $5000 \, €$ Je vous remercie bien vouloir attribuer le montant de $5000 \, €$ pour les 6 associations citées ci dessus.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 4/10 des rapports soumis à la commission

n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Rapporteurs : MME QUERCI

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

M. CALVET

Commission n° 7 - Finances

Séance du 20 novembre 2009

OBJET : Attribution de subventions à des associations pour aides à l'accompagnement des familles dans le cadre de la médiation familiale, l'aphabétisation et la restauration de liens sociaux et familiaux positifs.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général

Vu l'avis de la Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances

DECIDE

Article 1 : d'attribuer des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2009 aux associations :

| CERAF-MEDIATION | 1 000€ |
|---|--------|
| C.L.E.F. | 1 000€ |
| ESPACE INTERCULTUREL DE SENART | 500€ |
| LE FIL D'ARIANE | 1 000€ |
| MAISON DE LA FAMILLE AU PAYS DE FONTAINEBLEAU | 1 000€ |
| TRAIT D'UNION | 500 € |

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante au budget du département, programme "prévention en faveur de l'enfance", opération "Autres subventions / prévention en faveur de l'enfance"

LE PRESIDENT,